

CANDIDATURE AU PATRIMOINE MONDIAL – COMMENTAIRES DE L’UICN À L’ICOMOS

PAYSAGE ARDOISIER DU NORD-OUEST DU PAYS DE GALLES (ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D’IRLANDE DU NORD)

L’UICN communique les commentaires suivants à l’ICOMOS, après une étude du dossier de la proposition réalisée par le Panel du patrimoine mondial de l’UICN et trois évaluateurs indépendants.

Selon le dossier de la proposition, six éléments séparés, d’une superficie totale de 3259,01 ha, constituent le bien proposé, lui-même entouré d’une zone tampon de 250 400 ha. Tous les éléments et la zone tampon sont concernés par deux dénominations de protection : le Parc national de Snowdonia (Aire protégée de catégorie V de l’UICN – Paysages terrestres/marins protégés) et, partiellement, des Paysages d’importance historique exceptionnelle au pays de Galles. Le bien est proposé au titre des critères (ii), (iv) et (v), et l’UICN observe que deux éléments entiers (4 et 6) et certaines parties d’autres éléments (1 et 5) se trouvent au sein du parc national. Les éléments 1, 2, 3 et 5 chevauchent ou sont adjacents à d’autres aires protégées naturelles internationales et nationales [par exemple, des Réserves naturelles nationales (RNN)].

L’UICN note que la Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) de Conwy Bay, Traeth Lafan, jouxte l’élément 1 et la zone tampon du bien protégé. La ZICO est importante pour l’hivernage et le passage d’oiseaux d’eau et d’échassiers, notamment le courlis cendré (*Numenius arquata*) classé Vulnérable sur la Liste rouge de l’UICN des espèces menacées. En outre, plusieurs éléments et/ou leurs zones tampons abritent d’autres espèces En danger, Vulnérables ou Quasi menacées selon la Liste rouge de l’UICN, comme la tortue verte (*Chelonia mydas*) En danger.

Le Panel du patrimoine mondial de l’UICN a examiné l’accent mis, dans cette proposition, sur le patrimoine composé de carrières et de mines et pose une fois encore la question de savoir s’il est approprié de considérer que les paysages façonnés par des industries extractives ont leur place, du point de vue conceptuel, dans la catégorie des paysages culturels telle qu’elle est définie par la Convention (à savoir : « les œuvres conjuguées de l’homme et de la nature »). En effet, l’interaction entre l’être humain et la nature a supposé une modification profonde de l’environnement aboutissant à l’extraction permanente et à la perte de valeurs naturelles. Dans le cas de cette proposition, les incidences sur les valeurs naturelles paysagères d’origine sont très marquées.

L’UICN note également que l’extraction et le transport d’ardoises se poursuivent dans une certaine mesure : la proposition confirme que l’extraction minière active et la transformation se poursuivront dans une certaine mesure dans la zone tampon de l’aire protégée générale en dehors des éléments proposés 1, 3 et 5, mais pas dans le Parc national de Snowdonia. En outre, le dossier de la proposition déclare que l’élément 1 fait l’objet d’une utilisation industrielle limitée, et d’activités de pêche et de loisirs, y compris d’envois occasionnels d’ardoises. L’élément 1 étant limitrophe de la ZICO susmentionnée, l’UICN recommande que l’ICOMOS étudie cette question de manière approfondie dans son évaluation. L’UICN considère que les zones d’exploitation minière moderne active devraient être exclues du bien proposé et que tout impact secondaire, tel que le transport de l’ardoise extraite, devrait être géré de manière à réduire tout effet négatif sur les valeurs naturelles des dénominations internationales et nationales qui leur sont attribuées, tout en veillant à ce qu’il n’y ait pas d’impacts indirects sur le bien proposé.

Enfin, l’UICN note que l’objectif du Parc national de Snowdonia est de conserver et de renforcer la beauté naturelle et la faune sauvage de la région. Comme le parc national couvre la majeure partie de la zone tampon, l’UICN recommande à l’ICOMOS d’évaluer les objectifs de conservation des secteurs de la zone tampon qui sont à l’intérieur du parc national par rapport aux objectifs de conservation du bien proposé pour vérifier si ces objectifs sont ou non compatibles les uns avec les autres.